

Papers
on French Seventeenth Century
Literature



Vol. XXII

1995

No. 43

Que faut-il apprendre aux filles? Idéaux pédagogiques et culture féminine à la fin du XVII^e siècle

par

MARTINE SONNET

Les trois dernières décennies du XVII^e siècle voient éclore une réflexion pédagogique qui s'intéresse aux filles et leur propose des programmes d'études plus construits et plus motivés que les quelques initiatives rencontrées au cours de la première moitié du siècle. Pour demeurer soucieux d'éducation religieuse et morale, toujours privilégiée quand les pédagogues s'adressent au deuxième sexe, les auteurs de la fin du XVII^e siècle n'en négligent enfin pas pour autant d'inclure – certes à petite dose –, des savoirs profanes dans leurs plans d'éducation. L'instillation du profane dans les idéaux pédagogiques féminins sera au cœur de cet exposé.

Certes *L'Honnête femme* du Père Du Bosc se distingue, dès 1632, en affirmant les bonnes dispositions féminines pour les arts (musique) comme pour les sciences (histoire et philosophie) et *L'Honnête fille, dédiée à Mademoiselle*, par Grenaille, concocte, dès 1639, un plan d'éducation audacieux (logique, physique, rhétorique, grec «un peu nécessaire», latin, italien, espagnol, histoire de France, cosmographie), mais le libéralisme dont font preuve ces théologiens et moralistes suscite un écho limité.

Fleury, Fénelon, Mme de Lambert et Poullain de la Barre – les quatre auteurs dont les programmes retiennent notre attention – témoignent ensemble, certes avec des nuances à souligner, que dans les années 1670/1680 le thème de l'accès des filles au savoir s'affirme enfin décisivement dans le débat intellectuel.

Pourquoi précisément dans ces années-là? Probablement sous une double influence: d'une part, le stimulant effet d'un siècle si querelleur à propos des femmes; d'autre part, dans une perspective non plus littéraire mais sociale, l'appréciation possible de bientôt cent ans d'initiatives éducatives féminines nées de la vague réformiste catholique post-tridentine. Les congrégations enseignantes se sont multipliées, elles occupent le terrain de l'instruction des filles – celles du peuple dans leurs écoles charitables et d'autres plus fortunées dans leurs pensionnats conventuels –, mais leur action résout-elle pour autant la question?

Fleury, Fénelon, Mme de Lambert et Poullain de la Barre, sensiblement

en même temps, émettent des idées en vue d'améliorer l'éducation des filles. Ils partagent la conviction positive de l'absolue nécessité d'un savoir féminin qui outrepassa le traditionnel tryptique «lire, écrire, compter», «connaître, aimer et servir Dieu», manier les aiguilles, le fil et les étoffes.

Plus ambitieuses que ce «plus petit commun dénominateur» de la culture scolaire des filles, les réflexions et les propositions de nos auteurs se démarquent de toute la littérature pédagogique secrétée par la pratique institutionnelle. En effet, même si les élèves des couvents peuvent en apprendre un peu plus, grâce aux cours particuliers dispensés par des maîtres venant montrer leur art ou leur science dans les parloirs, à la demande et à la charge financière des parents, jamais les règlements de ces établissements ne préconisent ni ne vantent ces «extras». Les savoirs profanes ainsi ajoutés au menu éducatif conventuel sont tolérés, mais demeurent considérés avec la plus grande suspicion même s'ils sont légitimes dans la culture des jeunes aristocrates et grandes bourgeoises qui les acquièrent.

Il faut donc faire preuve d'audace, par rapport à la mentalité éducative institutionnelle, pour revendiquer l'accès des filles à certaines sciences, même si les éducations familiales les mieux conduites et les plus éclairées l'ont déjà mis en pratique. Mme de Sévigné, entre quelques autres, en témoigne.

Comment ces auteurs justifient-ils leurs positions favorables à l'extension qualitative de la culture féminine et les concilient-ils avec le rôle social communément dévolu à la femme – que deux au moins d'entre eux ne songent nullement à bousculer? La présentation brève de leurs idéaux, du plus tempéré, celui de Fleury, au plus progressiste, celui de Poullain de la Barre, esquisse des réponses à ces questions.

L'abbé Claude Fleury (1640-1723) publie son *Traité du choix et de la méthode des études* en 1685, deux ans après son très influent *Catéchisme historique*. Cet historien doté d'une érudition encyclopédique écrit en praticien sur l'éducation: depuis une douzaine d'années, il est sous-précepteur des enfants de France.

Le *Traité du choix et de la méthode des études* comprend 39 chapitres divisés en deux parties, la première, historique porte sur les études dans les sociétés du passé; la deuxième est consacrée au choix des études: organisation et matières. Le 36^e chapitre s'intitule «Études des femmes»; il précède ceux consacrés aux études des ecclésiastiques, des gens d'épée et des gens de robes. Ces réflexions sur les études propres à des groupes sociaux spécifiques concluent son ouvrage.

En évoquant les études des femmes, Fleury est conscient de l'incongruité de son sujet: «Ce sera sans doute un grand paradoxe, qu'elle doivent apprendre autre chose que leur catéchisme, la couture et divers petits ouvrages; chanter, danser et s'habiller à la mode, faire bien la révérence, et

parler civilement: car voilà en quoi on fait consister, pour l'ordinaire, toute leur éducation.»¹ Pour lui, les femmes n'ont effectivement pas l'usage de ce qui s'enseigne au collègue (latin, grec, rhétorique et philosophie notamment), mais on en a trop hâtivement conclu:

que les femmes n'étaient point capables d'études: comme si leurs âmes étaient d'une autre espèce que celle des hommes, comme si elles n'avaient pas, aussi bien que nous, une raison à conduire, une volonté à régler, des passions à combattre, une santé à conserver, des biens à gouverner; ou s'il leur était plus facile qu'à nous, de satisfaire à tous ces devoirs, sans rien apprendre.

Fleury tempère néanmoins son envolée égalitaire puisqu'il admet que les femmes manquent un peu d'application, de courage et de fermeté, ce qui nuit aux études même si ces défauts sont compensés par leur vivacité d'esprit.

Fleury ne doute pas que les femmes doivent être mieux instruites, mais il introduit son programme par des attendus d'ordre préventif, contre les dangers de l'oisiveté et ceux des retombées de l'ignorance féminine sur les hommes, et non par une franche valorisation de la culture féminine.

Le plan éducatif proposé s'arrête en premier lieu sur l'instruction religieuse, dont la composante morale doit prendre le pas sur les aspects dogmatiques trop subtils et qui doit viser à prévenir les déviations superstitieuses ou hérétiques.

Apprendre à «penser de suite et à raisonner solidement», grâce à une logique allégée de ses grands mots lui semble ensuite recommandable, de même qu'une grammaire orientée vers la rédaction usuelle des lettres, mémoires et autres écrits qui peuvent être nécessaires aux femmes. Le même objectif pratique prévaut dans l'apprentissage arithmétique, l'initiation à la jurisprudence qui leur servira en cas de veuvage, et la maîtrise d'une pharmacopée élémentaire. Quant à la «science du ménage», généralement acquise, Fleury souhaite qu'on y introduise «un peu plus de raison et de réflexion» afin de remédier à l'avarice et à la petitesse d'esprit qui la gouvernent trop souvent.

Hormis ces matières, la curiosité des filles confine à la vanité et s'aventurer plus avant sur les voies du savoir ne se justifie qu'au titre de pis aller. Fleury conclut ainsi son chapitre:

Elles se peuvent passer de tout le reste des études: du latin et des autres langues, de l'histoire, des mathématiques, de la poésie, et de toutes les autres curiosités. Elles ne sont point destinées aux emplois

¹ Les extraits du *Traité du choix et de la méthode des études* de Claude Fleury proviennent de sa nouvelle édition corrigée parue en 1740.

qui rendent ces études nécessaires ou utiles, et plusieurs en tireraient de la vanité. Il vaudrait mieux toutefois qu'elles y employassent les heures de leur loisir, qu'à lire des romans, à jouer, ou parler de leurs jupes et de leurs rubans.

Deux ans après le traité de Fleury, paraît, en 1687, celui de Fénelon (1651-1715): *De l'éducation des filles*, plus développé et un peu plus permissif. L'auteur compose son ouvrage à l'intention du duc – dont il est le directeur spirituel – et de la duchesse de Beauvillier, parents de neuf filles puis de quatre garçons. Les conseils demandés à Fénelon sont remis au duc et à la duchesse sous forme d'un mémoire, dès 1685; ce mémoire, retravaillé, structuré en chapitres, corrigé et augmenté est publié au printemps 1687. C'est grâce au duc de Beauvillier, nommé gouverneur du duc de Bourgogne le 16 août 1689, que Fénelon accédera au préceptorat de ce prince, avec Fleury – qui l'a notablement influencé – comme sous-précepteur.

Fénelon porte sur l'éducation des filles un regard à la fois plus global, plus curieux et plus critique que celui de Fleury dans les quelques pages qu'il consacrait aux études des femmes. Fénelon prend notamment en compte la petite enfance et la prime éducation qui n'intéressaient pas Fleury. Les deux premiers chapitres du traité «De l'importance de l'éducation des filles» et «Inconvénients des éducations ordinaires», s'ouvrant par un péremptoire «Rien n'est plus négligé que l'éducation des filles»², composent un réquisitoire sévère contre les habitudes des familles, et des mères en particulier.

Accusateur, Fénelon reste toutefois persuadé que des limites, inhérentes à la société et à son bon ordre d'une part, intrinsèques à la «nature féminine» d'autre part sont infranchissables:

Il est vrai qu'il faut craindre de faire des savantes ridicules. Les femmes ont d'ordinaire l'esprit encore plus faible et plus curieux que les hommes; aussi n'est-il point à propos de les engager dans des études dont elles pourraient s'entêter: elles ne doivent ni gouverner l'Etat, ni faire la guerre, ni entrer dans le ministère des choses sacrées. Ainsi, elles peuvent se passer de certaines connaissances étendues, qui appartiennent à la politique, à l'art militaire, à la jurisprudence, à la philosophie et à la théologie.

Pour Fénelon, comme pour Fleury et la quasi-totalité des auteurs, admettre et même promouvoir une extension de la gamme des apprentissages féminins, c'est toujours en même temps exclure les femmes d'un certain

² Les extraits du traité *De l'éducation des filles* de Fénelon proviennent de sa réédition de 1696.

nombre de connaissances. Ces exclusions sont dictées et rendues évidentes par l'inégalité intellectuelle des deux sexes, inégalité parfaitement admise.

Fénelon intègre l'infériorité féminine et bâtit un système éducatif visant à la compenser: «Mais que s'ensuit-il de la faiblesse naturelle des femmes? Plus elles sont faibles, plus il est important de les fortifier.» Et ce d'autant plus que leurs devoirs «sont les fondements de toute la vie humaine». Comme Fleury, Fénelon défend le savoir des femmes en recourant à l'argument indirect de leur influence sur les hommes et à travers eux sur toute la société:

Enfin, il faut considérer, outre le bien que font les femmes quand elles sont bien élevées, le mal qu'elles causent dans le monde quand elles manquent d'une éducation qui leur inspire la vertu. Il est constant que la mauvaise éducation des femmes fait plus de mal que celle des hommes, puisque les désordres des hommes viennent souvent et de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue de leurs mères, et des passions que d'autres femmes leur ont inspirées dans un âge plus avancé.

Curieux paradoxe: les femmes, inférieures aux hommes et plus faibles qu'eux, semblent néanmoins mener la danse.

Délaissant volontairement tout ce qui concerne les soins et l'éducation de la prime enfance, ainsi que l'instruction religieuse et morale, allons directement au plan d'études préconisé dans les 11^e et 12^e chapitres consacrés à l'«instruction des femmes sur leurs devoirs». Fénelon y dresse un programme dicté par le futur état de la petite fille, état qui ne saurait être que celui de bonne épouse, ou de bonne religieuse. «La science des femmes, comme celle des hommes, doit se borner à s'instruire par rapport à leurs fonctions; la différence de leurs emplois doit faire celle de leurs études». L'emploi habituel des femmes justifie que Fénelon s'arrête en premier lieu sur l'économie domestique, sous toutes ses facettes, y compris la direction de la domesticité. Il ne s'aventure pas, néanmoins, dans le détail des connaissances psychologiques et pédagogiques nécessaires aux mères: «Je n'explique point ici tout ce que les femmes doivent savoir pour l'éducation de leurs enfants, parce que ce mémoire leur fera assez sentir l'étendue des connaissances qu'il faudrait qu'elles eussent».

Quant à la formation intellectuelle, traitée en dernier lieu, Fénelon fait preuve d'une permissivité un peu plus grande que Fleury, puisque des disciplines que ce dernier n'envisageait éventuellement que comme moindre mal à l'oisiveté, trouvent droit de cité dans son programme sous la seule réserve d'être savamment dosées et dirigées. Les filles apprendront donc à lire et à écrire correctement, un minimum de grammaire, les quatre règles de l'arithmétique qui leur permettront de faire de bons comptes, et «les principales règles de la justice», notamment relatives aux successions.

Outre cela, elles pourront s'adonner à la lecture de livres profanes bien choisis, qui n'aient donc «rien de dangereux pour les passions», et qui les dégoutteront des comédies et des romans.

Donnez-leur donc les histoires grecques et romaines; elles y verront des prodiges de courage et de désintéressement; ne leur laissez pas ignorer l'histoire de France, qui a aussi ses beautés; mêlez celle des pays voisins, et les relations des pays éloignés, judicieusement écrites: tout cela sert à agrandir l'esprit et à élever l'âme à de grands sentiments, pourvu qu'on évite la vanité et l'affectation.

Fénelon juge par ailleurs l'étude du latin assez favorablement, au moins pour comprendre ce qui se dit à l'Eglise, mais blâme en revanche l'étude, assez prisée dans la bonne société, de l'italien et de l'espagnol. Ces langues ne servent à son avis qu'à lire des livres dangereux; un bon choix de morceaux d'éloquence et de poésies serait plus judicieux. Quant aux arts d'agrément, la musique et la peinture, avec précautions, conviennent aux filles.

Fénelon est conscient que son programme est difficile à mettre en œuvre et passera donc

dans l'esprit de beaucoup de gens pour un projet chimérique. Il faudrait, dira-t-on, un discernement, une patience et un talent extraordinaires pour l'exécuter [...] Mais je prie de considérer attentivement que, quand on entreprend un ouvrage sur la meilleure éducation qu'on peut donner aux enfants, ce n'est pas pour donner des règles imparfaites. On ne doit donc pas trouver mauvais qu'on vise au plus parfait dans cette recherche. Il est vrai que chacun ne pourra pas aller dans la pratique aussi loin que nos pensées vont, lorsque rien ne les arrête, sur le papier.

Bel aveu d'idéal pédagogique!

Son idéal ne reste pas totalement lettres mortes puisque Mme de Maintenon s'en inspire pour définir le «cursus» d'enseignement mis en œuvre à la Maison Royale de Saint Louis qu'elle institue à Saint-Cyr, en 1686, pour l'éducation de 250 demoiselles de noble mais indigente extraction. De 7 à 19 ans, les élèves sont façonnées là à leur destin, le plus souvent celui de pieuses mères de famille régnant sur de médiocres domaines campagnards, mais devant encore présenter le vernis propre à leurs origines.

Le temps de leur scolarité à Saint-Cyr, les filles passent par 4 classes désignées par la couleur de la ceinture resserrant leur habit: les «rouges» ont moins de 10 ans, elles apprennent les rudiments et le catéchisme; les «vertes», de 11 à 13 ans, découvrent en plus l'histoire, la géographie et la musique; les «jaunes» de 14 à 16 ans se perfectionnent en français, dessinent et dansent; auprès des «bleues», de 17 à 19 ans, à l'orée du monde

périlleux qu'elles vont rejoindre, l'accent est mis sur la formation morale. En outre, toutes s'initient aux tâches ménagères et aux travaux d'aiguilles. Mme de Maintenon veut renvoyer dans sa famille une fille «bien chrétienne, bien raisonnable et bien intelligente»³.

Les *Avis d'une mère à sa fille* de la marquise de Lambert (1647-1733), rédigés comme ses *Avis d'une mère à son fils* dans la décennie 1690 mais publiés seulement au XVIII^e siècle, sont très influencés par le traité de Fénelon, influence revendiquée par l'auteur: «J'ai trouvé dans *Télémaque* les préceptes que j'ai donnés à mon fils; et dans *L'Éducation des filles* les conseils que j'ai donnés à la mienne»⁴. Le propos de la Marquise de Lambert est toutefois beaucoup plus restreint et circonstanciel que celui de Fénelon, puisque celle-ci dispense simplement quelques conseils à sa fille sur le point de faire son entrée dans le monde.

La filiation entre Fénelon et Mme de Lambert est évidente, mais dès que la Marquise ose se démarquer de son modèle, c'est une autre appréciation de la culture féminine et du sort des femmes qui transparait en filigrane de son texte.

Quant aux études préconisées, Mme de Lambert rejoint Fénelon sur bien des points, mais avec des attendus souvent légèrement différents et des ajouts dévoilant une plus grande ouverture d'esprit. L'amorce du programme est enfin franchement positive: «Il est bien que les jeunes personnes s'occupent de sciences solides»⁵, comme l'histoire grecque et romaine ainsi que l'histoire de France. La marquise abrite en revanche sa plus grande audace par une tournure conditionnelle et négative, qui en atténue le caractère provoquant: «Je ne blâmerais pas même un peu de philosophie, surtout de la nouvelle, si on en est capable. Elle vous met de la précision dans l'esprit, démêle vos idées, et vous apprend à penser juste». Cette main féminine tendue aux philosophes cartésiens n'entraîne évidemment pas le consentement d'un Fleury ou d'un Fénelon. Plus classiquement, Mme de Lambert propose de cultiver l'inclination pour le latin lorsqu'elle existe. Mais si elle rappelle que «c'est la langue de l'Église», elle ajoute aussitôt «elle vous ouvre la porte à toutes les sciences, elle vous met en société avec ce qu'il y a de meilleur dans tous les siècles», porte que s'était bien gardé d'enfoncer Fénelon.

³ Mme de Maintenon, *Lettres sur l'éducation des filles*, Paris, 1854, p. 140.

⁴ Ces propos de Mme de Lambert à Fénelon sont cités par Robert Grandroute dans son éclairant article auquel notre lecture de Mme de Lambert emprunte sa perspective: «De *L'éducation des filles* aux *Avis d'une mère à sa fille*: Fénelon et Mme de Lambert», *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 1, janvier-février 1987, pp. 15-30.

⁵ Les extraits de Mme de Lambert proviennent de la 3^e édition des *Œuvres de Madame la Marquise de Lambert*, publiée à Lausanne en 1748.

A côté de ses audaces, Mme de Lambert ne se départit pas des préventions habituelles contre l'italien, les romans et, au moins en partie, la poésie. Du côté des sciences «extraordinaires» – mathématiques, physique, astronomie –, elle appelle à la modération, d'une part parce qu'un trop grand savoir dans ces sciences risque de précipiter la jeune fille dans l'orgueil et la vanité, d'autre part, et cette fois la cartésienne parle, parce que le savoir humain impose ses limites à tout le monde et pas seulement aux femmes:

Avant que de nous engager à des recherches qui sont au dessus de nos connaissances, il faudrait savoir quelle étendue peuvent avoir nos lumières; quelle règle il faut avoir pour déterminer notre persuasion; apprendre à séparer l'opinion de la connaissance; et avoir la force de douter quand nous ne voyons rien clairement, et le courage d'ignorer ce qui nous passe, pour arrêter la hardiesse de l'esprit, et pour diminuer la confiance.

Pour Mme de Lambert l'entendement féminin n'a pas d'infériorité spécifique par rapport à celui des hommes, absence de présupposé qui démarque son plan d'études de celui dont elle s'inspire. Si elle n'envisage pas de remettre en cause le rôle social des femmes cantonné à la sphère domestique, elle leur propose quand même, en «démêlant leurs idées» des perspectives de vie, au moins intérieure, qui s'élargissent et grignotent de fait l'emprise religieuse sur les esprits féminins. Certes Mme de Lambert puise des idées chez Fénelon pour éduquer correctement sa fille, mais il est incontestable qu'elle en a aussi qui lui sont personnelles et potentiellement dérangeantes pour beaucoup.

Poullain de la Barre (1647-1723) était allé encore beaucoup plus loin⁶. Avec lui, nous remontons aux années 1670 puisque ses trois ouvrages pionniers dans l'histoire de la pensée féministe sont parus entre 1673 et 1675. Il a commencé par publier *De l'égalité des deux sexes, discours physique et moral où l'on voit l'importance de se défaire des préjugés*, en 1673. Le premier préjugé dont il convient selon lui de se défaire, grâce au cartésianisme, c'est l'infériorité naturelle des femmes. Il démontre que si infériorité il y a, celle-ci ne saurait être que culturelle et donc de toute pièce inculquée.

Dès lors qu'il a tordu le cou à ce préjugé, si entravant pour le développement de l'instruction féminine et auquel souscrivent encore Fleury et Fénelon alors que Mme de Lambert en semble déjà moins sûre, Poullain de la Barre rejette toute éducation féminine spécifique. Pour lui, les aptitudes

⁶ La connaissance contemporaine de Poullain de la Barre doit tout aux travaux de Bernard Magné, notamment à sa thèse *Le féminisme de Poullain de la Barre, origine et signification*, Toulouse, 1962.

des femmes et celles des hommes sont identiques et commandent des formations elles aussi identiques qui permettront aux femmes d'accéder à toutes les fonctions dont on les exclut traditionnellement.

Si les femmes avaient étudié dans les universités, avec les hommes, ou dans celles qu'on aurait établies pour elles en particulier, elles pourraient entrer dans les degrés et prendre le titre de Docteur et de Maître en Théologie, et en Médecine, en l'un et l'autre Droit: et leur génie qui les dispose si avantageusement à apprendre, les disposerait aussi à enseigner avec succès⁷.

Toutes les professions doivent être accessibles aux femmes: Poullain de la Barre va bien au delà de l'expression d'un idéal pédagogique, il fait œuvre de critique sociale.

Son traité *De l'éducation des Dames pour la conduite de l'esprit dans les sciences et dans les mœurs*, publié en 1674⁸, répond au souci de voir modifier le système éducatif, mais s'arrête à l'aspect théorique de cette question; une autre approche, pratique celle-là, projetée par l'auteur ne sera jamais écrite. Poullain de la Barre n'expose aucun plan d'études dans *De l'éducation des Dames*: c'est inutile puisque aucun programme particulier ne se justifie plus. Il propose simplement, sous forme de conversations à quatre personnages, deux femmes et deux hommes, une «très cartésienne propédeutique à la recherche de la vérité» (B. Magné): on argumente, on réfléchit, on raisonne ensemble.

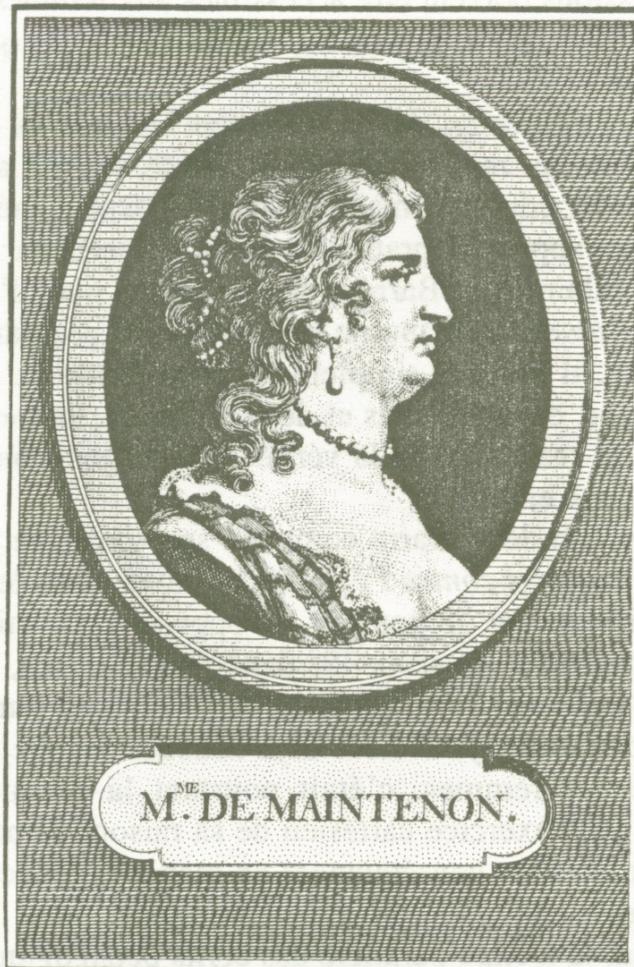
En 1675, Poullain de la Barre complète son tryptique par le traité *De l'excellence des hommes contre l'égalité des sexes*, dans lequel il esquisse lui-même les critiques qu'on pourrait lui opposer pour mieux les réfuter. Ses écrits précédents ont été accueillis dans l'indifférence, sans susciter de débats ni de polémiques. Si, avant la sienne, des voix féminines, comme celle de Marie de Gournay, avaient déjà dénoncé les préjugés masculins sur l'infériorité des femmes, c'était pourtant la première fois qu'un homme, éclairé par l'exercice cartésien de sa raison, démontrait leur inanité et en tirait toutes les conséquences en matière d'éducation et de rôle social des femmes.

En conclusion, la lecture parallèle des écrits pédagogiques évoqués par cet exposé montre que si la fin du XVII^e siècle a été riche en réflexions sur la teneur de la culture féminine, ces réflexions n'ont cependant pas enclenché de promotion du rôle social des femmes par l'éducation. Tant que les auteurs raisonnaient en tenant pour acquise l'infériorité des femmes, toute

⁷ Poullain de la Barre, *De l'égalité des deux sexes*, 1673, pp. 162-163.

⁸ Réédité en facsimilé, d'après l'édition de 1679, avec une introd. de Bernard Magné, Université de Toulouse Le Mirail, 1982.

pédagogie féminine était vouée à cultiver, et à perpétuer d'une certaine façon, cette inégalité. L'indifférence qui accueille les théories féministes de Poullain de la Barre montre quel chemin reste à parcourir. Au XVIII^e siècle, les hommes des Lumières se montreront encore timides à propos de l'éducation de leurs compagnes et l'empreinte de Fénelon sur l'idéologie éducative féminine tardera à s'estomper⁹.



⁹ Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris: Ed. du Cerf, 1987.